

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 novembre 2025

Service : Direction générale
Agent traitant :

Objet : Direction générale - Programme stratégique transversal - 2025-2030 : prise de connaissance

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale ; et ses modifications subséquentes ;

Vu les décrets du 19 juillet 2018 intégrant le Programme stratégique transversal dans le Code et la loi susvisés ;

Vu sa délibération du 29 janvier 2025 arrêtant la Déclaration de politique communale pour les années 2025 à 2030 ;

Vu le projet de Programme stratégique transversal, concerté en Comité de direction ;

Vu la délibération du 3 novembre 2025 du Collège communal arrêtant le Programme stratégique transversal pour les années 2025 à 2030 ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE,

PREND CONNAISSANCE du Programme stratégique transversal pour les années 2025 à 2030, arrêté par le Collège communal en sa séance du 3 novembre 2025.

ARRETE,

Article Unique

Une copie de la présente résolution sera transmise au Gouvernement wallon, conformément au décret du 19 juillet 2018 intégrant le Programme stratégique transversal dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.